

DELIBERATION du conseil municipal

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents : 9

Conseillers absents : 5

Séance du 23 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois septembre à 20h, le conseil municipal régulièrement convoqué le 16 septembre 2025, s'est réuni, dans la salle des séances de la mairie sous la présidence de Madame Isabelle DOLLINGER, Maire et comme secrétaire de séance Madame Richarde BONATI-VELTEN.

Membres présents ayant pris à la délibération n°2025/28 :

Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Marie-Laure PFEIL, M. Jean-Noël BURG, Mme Richarde BONATI-VELTEN, M. Geoffrey LANG, Mme Tania LAZARUS, Mme Estelle OHLMANN, M. Jean-Marie STEINMETZ, M. Mathieu TRAUTTMANN.

Membres absents à la délibération n°2025/28 :

Mme Nathalie ANTONI, M. Kevin DEBES, M. Sébastien FUCHS, M. Eric HIRSCH, Mme Emmanuelle MULLER WEIBEL.

Délibération 2025/28

objet : Mise à disposition d'Alsace Habitat du terrain bâti sis 26 rue Principale

Le Maire rappelle au Conseil municipal la réflexion qui a été menée depuis 2022 avec Alsace Habitat dans le cadre du réaménagement de l'ancien site BUCHERT au 26 rue Principale, l'étude bien-vieillir dans les communes du canton de Haguenau résultant de l'enquête seniors menée en 2023, les plans de faisabilité et le cadre du programme de travaux réalisés en 2024 et 2025 par le bailleur social en collaboration avec la Collectivité européenne d'Alsace en vue de la construction d'une résidence seniors. Avant d'entrer dans la phase opérationnelle du projet, il convient de donner une assurance écrite de la collectivité quant à sa volonté de mettre à disposition ledit terrain dans des conditions précises à définir ultérieurement afin de permettre la faisabilité de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ↳ donne son accord de principe à la mise à disposition du terrain communal situé au 26 rue Principale, cadastré Section 02 parcelles 151 + 154 + 128 d'une contenance totale de 36,93 ares au profit d'Alsace Habitat en vue de la construction neuve d'une résidence seniors, de la restructuration et réaménagement de la maison alsacienne en logements ainsi qu'à l'Ouest de la parcelle d'une construction neuve d'environ 150 m² destinée à des locaux professionnels ;
- ↳ autorise le Maire à négocier les modalités juridiques et financières de cette mise à disposition qui pourrait intervenir notamment sous la forme d'un bail emphytéotique ;
- ↳ autorise Alsace Habitat à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire pour cette opération ;
- ↳ autorise le Maire à conventionner avec Alsace Habitat et la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre du fonds d'Attractivité Alsace sollicité par le porteur du projet, ainsi qu'à signer toute pièce y afférente.

Le Maire :



Isabelle DOLLINGER
Certifié Exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en

Sous-Préfecture le ...3.0.SEP.2025...
et de la publication le 3.0.SEP.2025.

Le Maire,



La secrétaire de séance :



Richarde BONATI-VELTEN

